

# DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES (D.E.M)

## FORMATION MUSICALE

Durée du cursus : 2 à 3 ans  
Admission sur concours

.....  
*Admission sur épreuves écrites et entretien avec le professeur principal et la direction*

### 1. UV Dominante

Formation musicale

Modules complémentaires à la dominante : harmonisation au clavier et lecture de partitions d'orchestre

### 2. UV obligatoires : 2 matières au choix

- Ecriture (2 ans)
- Histoire de la Musique (2 ans)
- Analyse (2 ans)

### 3. UV Complémentaires de pratique : 2 disciplines au choix en accord avec le professeur et la direction

- Pratique complémentaire du clavier (pour les non pianistes) ou accompagnement
- Initiation à la Direction de chœur
- Improvisation
- Musique de chambre
- Orchestre

### 4. UV Complémentaire

Réalisation d'un **projet personnel** en lien avec une classe de Formation Musicale du CRR 93 (à faire pendant le cursus de DEM)

*Ces 4 Unités de Valeur doivent être validées pour l'obtention du DEM complet.*